

Initiatives ministérielles

censés représenter la loi et l'ordre, mais nous sommes ceux qui ont pris des mesures concrètes. Nous avons fait ce qu'il fallait faire. Nous avons présenté le projet de loi sur le contrôle des armes à feu parce que c'est ce que voulait et souhaitait la population canadienne, comme l'ont révélé de nombreux sondages.

Je pourrais continuer. Nous avons modifié le Code criminel afin de resserrer les règles sur la défense pour motif d'intoxication. Il s'agissait de cas où les personnes avaient commis des crimes alors qu'elles étaient sous l'effet de certaines drogues ou intoxiquées à l'alcool. Ce genre de défense ne sera plus admissible devant les tribunaux. C'est une mesure tout ce qui a de plus tangible, le ministère et le gouvernement du Canada devraient être applaudis pour leurs efforts.

Nous avons créé un groupe d'étude sur les contrevenants violents présentant un risque élevé. Nous étudions le dossier avec nos homologues provinciaux. Nous avons demandé l'avis de spécialistes de la question. Bien sûr, on peut toujours faire plus, mais au moins le gouvernement a pris un engagement. Le solliciteur général et le ministre de la Justice se sont engagés à faire quelque chose à ce sujet.

Il y a également eu le projet de loi C-37. Ils ne l'ont pas mentionné. Nous avons rendu la Loi sur les jeunes contrevenants plus stricte. Il sera plus difficiles pour les jeunes contrevenants d'être libérés. Nous imposons de nouvelles règles pour faire du Canada un pays plus sûr et il faut que le public le sache. Le public a le droit de savoir ce que nous faisons: ce serait plus utile que de se perdre en débats qui ne reposent sur aucun fait. D'ailleurs, à en juger d'après les faits, je trouve que nous faisons un travail louable.

Nous avons également créé un conseil national de la prévention criminelle. Après seulement deux ans, le gouvernement du Canada, malgré ses valeurs libérales que lui reprochent les députés d'en face, a prouvé au public canadien qu'il prenait ses préoccupations au sérieux.

Un autre exemple est celui du projet de loi relatif à l'ADN.

M. Thompson: Oui.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Excitement. Je suis heureux de voir que le député de Wild Rose approuve notre initiative. Nous essayons de faire ce qui ne l'avait encore jamais été. Le gouvernement précédent n'était pas à la mesure de la tâche et c'est pourquoi il a été défait de façon retentissante.

• (1245)

Depuis deux ans que nous sommes à la Chambre, nous, les ministériels, commençons à prouver aux Canadiens que nous prenons leurs préoccupations au sérieux. C'est pourquoi il est de mon devoir en tant que parlementaire et il est de notre devoir en tant que gouvernement d'expliquer au public ce que nous faisons, et de l'expliquer aussi aux députés de l'opposition qui, je dois l'admettre, sont bien mal informés.

Je pense également à un autre projet de loi d'initiative parlementaire, qui concerne le programme de protection des témoins. Une fois encore, nous essayons d'encourager les Canadiens qui, dans certains cas, sont dans des situations difficiles et nous

demandons leur aide pour essayer de démasquer les éléments criminels, afin de pouvoir les traduire en justice.

Ce que nous avons fait ces deux dernières années est fort louable. Il y a un certain nombre de cas où nous pourrions faire davantage, c'est certain. Les diverses réalisations de notre très compétent ministre de la Justice et du solliciteur général prouvent une fois de plus que le gouvernement du Canada, le gouvernement libéral, le gouvernement Chrétien, prend à coeur les inquiétudes des Canadiens.

Bien entendu, je dis tout cela à propos de la motion n° 19. Nous nous opposons à la motion du député parce que, vu les récentes initiatives du gouvernement du Canada, nous pensons qu'il y a suffisamment de pouvoirs d'enquête en vertu de la Loi sur les enquêtes et de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition pour répondre au cas où un délinquant libéré sous condition commettrait un crime grave. L'enquête disciplinaire ne devrait pas être utilisée dans ce but.

En toute justice à l'égard du gouvernement, et en toute justice à l'égard de la population du Canada, nous sommes très inquiets de la sécurité. Je regrette de devoir dire aux députés de l'opposition qu'ils n'ont pas fait très attention à ce que nous avons fait. C'est pourquoi dans la région réformiste du pays et dans d'autres parties du Canada, nous essayons de rassurer les Canadiens, en leur montrant que nous prenons leurs inquiétudes très au sérieux.

Je voudrais répéter que je suis très heureux que le député de Wild Rose m'ait invité, une fois de plus, dans sa magnifique circonscription. Je n'ai jamais eu l'honneur et l'avantage d'aller dans cette partie de l'Alberta. C'est l'une des plus belles provinces du Canada, en particulier à cause des Rocheuses. Nous sommes en période de débat référendaire et il est bon de le mentionner.

En conclusion, je dois dire que nous n'appuierons pas cette motion de l'opposition, mais que je serais heureux de continuer à en débattre avec le député de Wild Rose, dans sa circonscription.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, mon collègue de Fraser Valley a déjà fourni plusieurs exemples pour expliquer pourquoi la motion n° 19 a été inscrite à l'ordre du jour, pourquoi nous tenons à ce qu'on procède à cet examen si, de toute évidence, il s'est passé quelque chose d'anormal. C'est normal d'exiger un tel examen.

Si nous libérons un meurtrier sous condition et qu'il tue de nouveau quelqu'un, c'est normal que nous examinions les conséquences de cette décision. Combien de fois nous faut-il le répéter? C'est une simple question de responsabilisation. Il est temps qu'en ce pays tout citoyen assume les conséquences de ses actes.

Nous disposons de la Charte des droits et libertés. Il nous faut aussi une charte des responsabilités. Elle devrait être applicable à tous, y compris les membres des commissions des libérations conditionnelles.

Je crois qu'il y a eu quelques améliorations au cours de l'année écoulée. L'une d'elles a trait au congédiement du précédent président de la commission des libérations conditionnelles et à son remplacement. Je tiens à féliciter le président actuel que j'ai rencontré plusieurs fois. Il veut faire son possible pour que ces postes soient occupés par les personnes les plus compétentes, les plus aptes et les mieux informées.